

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU LUNDI 06 JUILLET 2020

SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le Lundi 06 Juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Léo Lagrange, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 29 Juin 2020, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La réunion s'est déroulée à huis clos.

Seules 12 personnes étaient autorisées à assister à la réunion :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- 2 personnes de la presse,
- 9 personnes du public.

Avant de constater les présents et les absents, Mme le Maire informe les membres de l'assemblée de la démission, pour raison personnelle, de Mme Gisèle LAMBERT. Son successeur sera installé lors de la prochaine réunion.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique WESTENHOEFFER, Daniel LOUIS, Sandrine VERON, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Serge LELIEVRE, Murielle LAMIABLE, Dominique EVRARD, Léa GALLET, Francis GUCHE, Serge BONNAIRE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Arnaud TEN, Vincent MONBAILLY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Richard GUILBERT, Ingrid SCHLEICH.

ÉTAIENT ABSENTE EXCUSEE :

Martine LEROY (procuration à M. Vincent MONBAILLY).

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. Délibération n° 2020/38 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2020/39 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu du Samedi 20 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du Budget Primitif 2020

Madame Sandrine VERON, Adjointe aux Finances, a pris la parole pour présenter le Budget Primitif 2020 :

« Que trouve-t-on dans un budget ?

La comptabilité publique définit précisément les règles selon lesquelles les dépenses et les recettes doivent être classées.

On distingue :

- La section de fonctionnement : qui enregistre les dépenses et les recettes courantes,
- La section d'investissement : qui retrace les opérations d'équipement de la Ville, modifiant la valeur du patrimoine communal.

Le Budget Primitif est un acte fondamental par lequel sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal les recettes et les dépenses pour une année. C'est aussi un acte politique car il exprime la volonté de la politique des élus.

Suite à la Commission des Finances, qui s'est tenue le Lundi 22 Juin 2020, et à la Commission des Travaux, qui s'est déroulée le Mercredi 24 Juin 2020, les grandes lignes du budget vous sont présentées :

- Un budget voté sans augmentation des taux d'imposition,
- Une baisse des subventions de l'Etat de 50.000 € qu'il a fallu répercuter.
L'un des objectifs d'une commune est de veiller à l'entretien du patrimoine de la ville, aux travaux sur la voirie, etc. Ce budget permet d'allouer 841.690,08 € pour la section d'investissement.
- Il est important aussi d'avoir un fond de roulement en fin d'exercice afin de pallier à des dépenses imprévues et obligatoires ou de pouvoir payer des factures en attendant des subventions qui parfois sont versées au fur et à mesure de l'année. Ce fond de roulement sera de 650.000 €.
Ce chiffre reste stable.

Une question de Mme Juliette MAGNIER avait été posée lors de la Commission des Finances et je n'avais pu y apporter de suite une réponse. C'était : « La Commune participe-t-elle à l'achat de matériels pour les médiathèques ? »

Voici la réponse : La gestion de la Médiathèque relève de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La Commune participe en rémunérant le personnel et en réglant les factures de viabilisation (eau, gaz, électricité) et en entretenant le bâtiment. »

Questions de Mme Ingrid SCHLEICH :

- Pourquoi 2 agents qui ne travaillent plus apparaissent encore au budget 2020 ?

Réponse : Parce qu'ils étaient encore en poste en début d'année.

- Pourquoi les charges à caractère général augmentent-elles de 20 % (pour atteindre le montant de 1 153 000 €) ?
- Pourquoi les charges du personnel augmentent-elles de 26 % (pour atteindre le montant de 1 948 000 €) ?

Réponse : La Commune a un fonds de roulement d'environ 650 000 €, comme le budget doit être équilibré, il est obligatoire d'inscrire des dépenses.

- Question sur la ligne 73 221 (FNGIR) : le montant est notifié sur l'état 1259 (vote des taux). Pourquoi avoir inscrit 10 000 € au lieu de 11 195 € en recettes FNGIR ?

Réponse : Une partie est versée par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

- La Rue Anatole France est-elle prévue dans les gros travaux de voirie 2020 ?

Réponse de Mme le Maire : Non, ceux-ci seront effectués après le chantier de la friche Leclerc car la route va être abîmée lors de ce chantier donc ça ne sert à rien de la refaire avant.

Monsieur FOURNIER Daniel a ensuite listé les travaux prévus en 2020 : réfection de trottoirs Route d'Acquin (du n° 1 à la Salle de Sports, soit 477 m²), Rue Emile Zola (2 parties, soit 215 m² + 442 m²), derrière la Tour Voltaire (50 m²), des abaissés de trottoirs sont également prévus, notamment Rue Emile Zola et Rue du Dr Pontier. D'autres chantiers sont à l'étude pour 2021 : Route d'Acquin, les Rahauts, Chemin des Coquelicots.

- 75 000 € vont être consacrés à la mise aux normes du terrain de football, y a-t-il quelque chose de prévu pour le Club de Tennis (104 licenciés) ?

Réponse de Mme le Maire : Pas pour le moment.

Elle ajoute que l'on dénombre 332 licenciés pour le football.

Madame Sandrine VERON explique que des photos ont été prises lors de la Commission des Travaux et que ces photos seront mises à disposition.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 298 420.11	3 634 600.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 298 420.11	4 298 420.11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	1 094 555.08	1 936 149.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 583 830.00	222 278.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 678 385.08	2 678 385.08

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 976 805.19	6 976 805.19
----------------------------	---------------------	---------------------

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : **4 298 420,11 €**,
- Section d'Investissement : **2 678 385,08 €**.

Après délibérations, le Budget Primitif est adopté par 20 voix pour et 6 abstentions.

4. Délibération n° 2020/40 – Vote des taux d'imposition 2020

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour 2020 :

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **21,18 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : **54,69 %**.

5. Délibération n° 2020/41 – Attribution de subventions

Madame Sandrine VERON, Adjointe aux Finances, a pris la parole pour présenter les subventions :

« Le versement de fonds aux associations est subordonné à la présentation d'un dossier de demande de subvention complet.

Nous avons une réelle volonté de soutenir le tissu associatif et particulièrement le tissu associatif local parce que nous avons bien conscience que les associations sont portées par des bénévoles. Les soutenir financièrement est une façon de reconnaître leur investissement au sein de la Commune.

Notre Commune a la chance de compter une multitude d'associations (environ une cinquantaine).

Ces associations trouveront une vitrine sur le nouveau site de la Ville de Lumbres, ce qui permettra aux Lumbrois d'avoir une connaissance des propositions qu'elles soient culturelles, citoyennes ou sportives offertes dans la ville.

A signaler qu'en plus de l'aide financière, une aide technique peut également être apportée par les services techniques de la Commune.

Des demandes de subvention ont été étudiées lors de la Commission des Finances du Lundi 22 Juin 2020. D'autres sont arrivées ensuite : celles de l'Amicale Laïque Jean Macé, des Tritons Lumbrois et Val'At'hlon Swim-Bike-Run. Les collègues de la Commission des Finances ont donné leur accord sur le fait de ne pas se réunir dès qu'une demande de subvention arrive. C'est pourquoi, je vous présente ces 3 dernières ce soir.

J'ai vu que d'autres étaient arrivées en Mairie ces derniers jours. J'ai manqué de temps pour pouvoir les étudier et vous les proposer ce soir. Je vous prie de m'en excuser.

Je vous propose un vote ligne par ligne. Il est rappelé que les Présidents et membres des Conseils d'Administration des associations ne peuvent pas prendre part au vote.

En cas de vote contre ou d'abstention, je vous demande de lever la main. »

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- M. EVRARD Dominique : subvention La Société de Chasse « La Saint Hubert »,
- Mme MAGNIER Juliette : subvention Graines de Culture,
- M. BONNAIRE Serge : subvention Olympique Lumbrois,
- M. PRINGAULT Gérard : subvention Atipic Car's Passion.

ASSOCIATIONS :

- Lyre et Harmonie	:	9.000 €
- Société des Médaillés du Travail	:	300 €
- Anciens Combattants de Lumbres	:	440 €
- Société Colombophile de Lumbres	:	700 €
- Société de Chasse « La Saint Hubert »	:	700 €
- La Truite Lumbroise	:	700 €
- Comité Gym's Club Pays de Lumbres	:	2.000 €
- Ju Jitsu Lumbrois	:	750 €
- D.D.E.N.	:	150 €
- Société des Donneurs de Sang	:	550 €
- Graines de Culture	:	1.000 €

- Association Sportive et Culturelle – Ecole R. Salengro	:	4.000 €
- Courir dans le Lumbrois	:	3.000 €
- BMX Club de Lumbres	:	3.000 €
- Comité d'Histoire du Haut Pays	:	1.000 €
- Tennis Club Lumbrois	:	4.000 €
- Olympique Lumbrois	:	22.800 €
- Club Informatique Lumbrois	:	440 €
- Lumbres Arts Créatifs	:	2.000 €
- Atipic Car's Passion	:	1.000 €
- Amicale Laïque Jean Macé	:	8.000 €
- Tritons Lumbrois	:	2.000 €
- Val'Aa'thlon Swim-Bike-Run	:	1.500 €
- C.C.A.S.	:	75.000 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Société de Chasse « La Saint Hubert »	:	300 €
- La Truite Lumbroise	:	250 €
- Amicale Laïque Jean Macé	:	1.820 €

Les subventions seront versées en Juillet 2020.

La demande de subvention du Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres, inscrite à l'ordre du jour, n'a pas été examinée à la demande du Président du Comité des Fêtes, celui-ci souhaitant y apporter des modifications. Elle fera l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion.

Une réunion de la Commission des Finances sera programmée à la rentrée afin d'étudier les nouvelles demandes de subvention et de retravailler le document relevant les informations nécessaires pour attribuer celle-ci. Ces demandes seront votées à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Adoption, à l'unanimité, de ces subventions.

6. Délibération n° 2020/42 – Recrutement de personnel contractuel à titre temporaire

Afin de pallier aux absences pour congés maladie et aux agents en congés pendant la période estivale, il y a lieu de procéder au recrutement de deux adjoints techniques territoriaux à temps complet du 08 Juillet 2020 au 28 Août 2020.

Ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (indice brut 350 – indice majoré 327).

Adoption, à l'unanimité, de recrutement de personnel contractuel à titre temporaire.

7. Délibération n° 2020/43 – Demande d’installation d’une terrasse par le P.M.U. sur le domaine public communal

Les gérants du P.M.U., sis Place Jean Jaurès à Lumbres, ont demandé à renouveler l’installation d’une terrasse sur le domaine public communal devant leur établissement.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté, à l’unanimité, cette proposition sachant que cette décision peut être révoquée à tout moment sur décision du Conseil Municipal.

Question de Madame Juliette MAGNIER : La terrasse va être à nouveau délimitée par des barrières de ville. Celles-ci ne sont pas esthétiques. Ne pourrait-on pas mettre à la place des bacs à fleurs qui rendraient l’emplacement plus joli ?

Réponse de Madame le Maire : Oui mais il faut pouvoir dégager rapidement la route lorsque la terrasse n’est pas utilisée.

8. Délibération n° 2020/44 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal a proposé une liste composée de 32 personnes parmi lesquelles le Directeur des Services Fiscaux choisira 8 Commissaires titulaires et 8 Commissaires suppléants.

Adoption, à l’unanimité, des personnes reprises sur la liste de présentation jointe à la délibération.

9. Délibération n° 2020/45 – Mesures pour le personnel communal suite à la période du Covid-19

Suite à la présentation par Madame Sandrine VERON, Adjointe en charge des Ressources Humaines, des mesures que les textes en vigueur permettent de mettre en place pour le personnel communal pendant la période du Covid-19, les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l’unanimité :

- de ne pas diminuer le nombre de jours de congés annuels,
- de ne pas attribuer de prime exceptionnelle,
- de passer de 60 à 70 le nombre de jours pouvant alimenter un Compte Epargne Temps.

10. Questions diverses

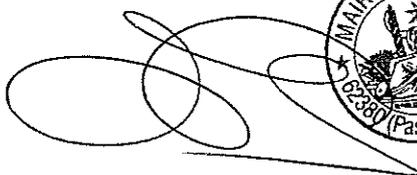
- Le groupe « Agir ensemble pour Lumbres » demande un organigramme complet du personnel municipal avec les noms des agents, leurs statuts et les postes occupés.
➔ Le document est remis ce jour à l’ensemble des Conseillers Municipaux.
- Le groupe « Agir ensemble pour Lumbres » demande la liste des véhicules municipaux et leurs fonctions.

- Un listing complet des véhicules roulants, y compris des tondeuses et tracteurs, est remis avec le kilométrage et la date d'acquisition. Les véhicules ne sont pas affectés à une personne en particulier.
- Le groupe « Agir ensemble pour Lumbres » demande s'il a été prévu d'organiser un groupe de travail concernant le nouveau site internet municipal annoncé au Conseil Municipal du 04 Juin 2020.
→ Nous avons fait appel à un webmaster pour réactualiser le site qui se sert de l'existant pour la mise à jour. Sous les yeux, vous avez l'état d'avancement avec les 3 principales rubriques, les articles sont en cours de rédaction. Toutes les données sont enregistrées au fur et à mesure. Le site de la Ville reprendra toutes les informations pratiques, municipales, vie associative et toutes activités sur la commune (commerces, santé, artisans...), les actualités, les formulaires à télécharger et un accès avec les différents services concernés pour remonter toutes les questions des habitants. Certains conseillers municipaux collectent des informations auprès des commerçants et artisans afin d'alimenter le futur site. Donc, pour répondre à la question, il n'y a donc pas de groupe de travail pour la mise en place du site.
 - Question de Monsieur Arnaud TEN qui a remarqué que certains agents ne portent pas systématiquement leurs équipements de protection individuels lors de leurs interventions.
→ Il sera rappelé aux agents cette obligation car il est important qu'ils travaillent en toute sérénité.
 - Question de Monsieur Francis DUBIEZ : « Il existe des trous importants sur les trottoirs de la Rue des Ecoles. »
→ Monsieur Daniel FOURNIER, Adjoint au Maire, se rendra sur place pour vérifier et prendre les mesures de mise en sécurité qui s'imposent.
 - L'assemblée demande quelles sont les remontées sur l'organisation de la Ducasse.
→ Madame le Maire indique que les forains ont respecté ce à quoi ils s'étaient engagés mais que le public a peu respecté le port du masque. Ils ont fait preuve d'un grand sérieux et nous les félicitons.

◆ ◆ ◆

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 10.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

